



Communauté métropolitaine
de Montréal

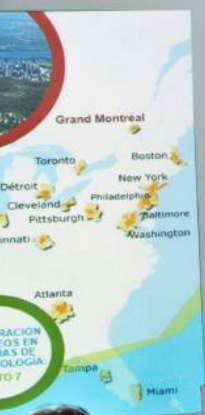


UN HABITAT FOR A BETTER URBAN FUTURE

FORUM URBAIN MONDIAL VII

Medellin (Colombie) 5 au 11 avril 2014

RAPPORT DE MISSION



LA DÉLÉGATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Chef de mission

NORMAND DYOTTE

Maire de Candiac
Membre du comité exécutif de la CMM

Élus de la CMM

STÉPHANE BOYER

Membre du conseil de la Ville de Laval
Membre du conseil de la CMM
Président de la commission de l'environnement de la CMM

CHANTAL DESCHAMPS

Mairesse de la Ville de Repentigny
Membre du conseil de la CMM
Vice-présidente de la commission de l'aménagement de la CMM
Vice-présidente de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances

BENOÎT L'ÉCUYER

Membre du conseil de la Ville de Longueuil
Membre de la commission de l'aménagement de la CMM

DOMINIC PERRI

Conseiller de l'arrondissement de Saint-Léonard
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Président de la commission de l'aménagement de la CMM

Fonctionnaires de la CMM :

STÉPHANE PINEAULT

Coordonnateur aux politiques et interventions de développement
Communauté métropolitaine de Montréal

SUZY PEATE

Conseillère en recherche, aménagement du territoire métropolitain
Communauté métropolitaine de Montréal

RAFAEL HORTUA

Analyste-rédacteur, politiques et interventions de développement
Communauté métropolitaine de Montréal

Responsable de l'organisation de la mission :

FRANÇOIS DESROCHERS

Conseiller en recherche à la direction générale
Communauté métropolitaine de Montréal



MOT DU CHEF DE MISSION



Organisé par l'ONU-Habitat depuis 2002, le Forum Urbain Mondial (FUM) est la principale conférence internationale sur les thèmes du développement urbain. L'événement se veut une plateforme d'échanges associant l'ensemble des acteurs publics, privés et non gouvernementaux qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie dans les villes.

La septième édition du FUM, qui s'est déroulée à Medellin du 5 au 11 avril 2014, a été couronnée d'un grand succès : plus de 22 000 personnes y ont assisté, en provenance de 142 pays. La conclusion des travaux servira de préparation de la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) qui se tiendra en 2016 afin de définir le « *Nouvel agenda urbain pour le 21^e siècle* ».

La présence d'une délégation de la Communauté à ce Forum Urbain Mondial de Medellin s'est révélée très opportune pour le rayonnement de notre institution sur la scène internationale.

Nous avons profité de cette tribune prestigieuse pour faire la promotion des réalisations de la CMM à l'occasion de conférences prononcées dans le cadre du Forum. Nous nous sommes intéressés à des problématiques vécues dans d'autres contextes métropolitains en participant aux diverses activités du FUM. Nous avons aussi échangés sur les bonnes pratiques avec des collègues provenant d'autres instances métropolitaines. Nous avons également noué des relations avec des représentants d'organismes à vocation internationale.

Un des résultats concrets de cette mission de la CMM à Medellin est qu'il y a aujourd'hui un projet de mettre sur pied un réseau panaméricain sur la planification métropolitaine et que celui-ci a été initié par la Communauté métropolitaine de Montréal. Plusieurs évoquent déjà la possibilité que ce futur réseau panaméricain soit appelé à jouer un rôle actif pour positionner les régions métropolitaines dans le cadre d'Habitat III.

Sur la seule foi de cet enthousiasme, nous pouvons conclure que la mission de la Communauté à Medellin, menée dans le cadre de la septième édition du Forum Urbain Mondial, porte déjà ses fruits.

Normand Dyotte
Maire de Candiac
Membre du comité exécutif de la CMM



LA 7^{ème} SESSION DU FORUM URBAIN MONDIAL

Organisé par l'ONU-Habitat depuis 2002, le Forum Urbain Mondial (FUM) est la principale conférence internationale sur les thèmes du développement urbain. Ce forum biennal rassemble de nombreux experts issus d'horizons variés afin de participer aux discussions.

Parmi les participants, des gouvernements locaux, nationaux, régionaux, des ONG, des organisations communautaires, des experts, des instituts de recherche et des universités, des banques de développement, des organisations des Nations Unies et autres agences internationales. Plus de 10 000 participants en provenance de 160 pays du monde y sont attendus.

La 7^e session du Forum Urbain Mondial s'est déroulée à Medellin du 5 au 11 avril 2014 sous le thème : *L'équité urbaine dans le développement – des villes pour la vie.*

MEDELLIN en quelques chiffres...

- **Département** : Antioquia
- **Population**: 3 750 000 habitants (y compris la proche banlieue)
- **Température** : entre 18° et 28°C
- **Altitude** : 1,475 mètres
- **Activité économique principale** : industrie du textile, commerce et services
- **Superficie** : 382 km²



Source : CMM



LA MISSION EN UN COUP D'ŒIL

Accueilli tous les deux ans par une ville différente, le Forum Urbain Mondial (FUM) est organisé par l'ONU Habitat. Cet événement biennuel se veut une plateforme d'échanges associant l'ensemble des acteurs publics, privés et non-gouvernementaux qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie dans les villes. Il s'agit de la principale conférence internationale sur les thèmes du développement urbain.

La 7^e session du FUM s'est tenue à Medellin, du 5 au 11 avril 2014. L'événement a attiré plus de 22 000 participants, provenant de 142 pays. Le bilan qui sera dressé de l'événement servira de préparation à la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) qui se tiendra en 2016 afin de définir le « *Nouvel agenda urbain pour le 21^e siècle* ».



SOURCE : FUM

Une délégation de la CMM au FUM

En décembre 2013, la Communauté métropolitaine de Montréal a soumis un projet d'atelier ou « Networking Event » dans le cadre d'un appel aux propositions lancées par l'ONU-Habitat. En janvier 2014, la Communauté a appris que son projet avait été retenu par les organisateurs de la septième édition du Forum Urbain Mondial.

Lors de sa séance du 13 février 2014, le comité exécutif a résolu (CE14-020) d'autoriser la participation d'une délégation d'élus et de fonctionnaires de la CMM au Forum Urbain Mondial. Cette participation était considérée comme une opportunité pour la Communauté pour, à la fois, faire la promotion de ses réalisations, tirer un enseignement des problématiques vécues dans d'autres contextes métropolitains, échanger sur les bonnes pratiques et nouer des relations avec des représentants d'organismes à vocation internationales.



La délégation de la Communauté était composée de cinq élus, représentatifs des cinq grands secteurs géographiques de la Communauté, ainsi que de quatre fonctionnaires de la CMM. La mission s'est déroulée du 8 au 11 avril 2014. En sa qualité de membre du comité exécutif de la Communauté, le maire de Candiac, monsieur Normand Dyotte, a agi à titre de chef de mission.

Un atelier (ou «Networking Event») organisé par la CMM_____

L'atelier (ou « Networking Event ») organisé par la Communauté s'est tenu le 9 avril sous le titre : « *Towards an InterAmerican Platform on Metropolitan Planning and Development/Vers une plateforme interaméricaine sur la planification métropolitaine et le développement* ».

L'atelier, animé par le président de la commission de l'environnement de la CMM et conseiller de la Ville de Laval, M. Stéphane Boyer, s'est déroulé en anglais et en espagnol, selon le choix des conférenciers. Parmi les conférenciers invités figurait M. Dominic Perri, conseiller de l'arrondissement de Saint-Léonard et président de la commission de l'aménagement de la CMM.

<p>« <i>Vers une plateforme interaméricaine sur la planification métropolitaine et le développement</i> » (10 avril 2014)</p>
<p>Animateur Stéphane Boyer, Conseiller, Ville de Laval Président de la commission de l'environnement, CMM</p> <p><i>Thème: Mot d'ouverture et présentation des conférenciers</i></p>
<p>Conférencier #1 Dominic Perri, Conseiller, Ville de Montréal Président de la commission de l'aménagement, CMM</p> <p>Thème: Défis et obstacles de la planification métropolitaine</p>
<p>Conférencier #2 Carlos Mario Montoya Serna, Director, Área Metropolitana del Valle de Aburrá (AMVA)</p> <p>Thème : L'expertise institutionnelle et les outils de planification</p>
<p>Conférencier #3 Raymond Louie, Vice Chair, Metro Vancouver Board of Directors Councillor, Ville de Vancouver</p> <p>Thème : <i>Gestion des matières résiduelles au Canada – Le «National Zero Waste Council»</i></p>
<p>Conférencier #4 Guillermo Tapia Nicola Secretary General, Federación Latino americana de Ciudades, Municipios y Asociaciones de Gobiernos Locales (FLACMA)</p> <p>Thème : <i>La Fédération latino-américaine des villes, municipalités et associations</i></p>
<p>Conférencier #5 Chris Carrick, Energy Program Manager, Central New York Regional Planning and Development Board (Syracuse, NY)</p> <p>Thème : <i>VisionCNY: Un plan durable pour le Central New York</i></p>
<p>Conférencier #6 German Lleras Steer Davis and Gleave</p> <p>Thème : <i>La gestion de la mobilité durable</i></p>

Dans son allocution (dont le texte est reproduit dans le présent rapport) M. Dominic Perri a discuté de l'opportunité de mettre sur pied une plateforme interaméricaine sur la planification et le développement



métropolitain, à l'ère du Web 2.0, à partir d'un bref compte rendu de l'expérience du Grand Montréal en matière de planification métropolitaine.

Notant que plusieurs projets de plateforme voyaient présentement le jour portant sur une variété de sujets, M. Perri a relevé que les objectifs que se donnent ces plateformes consistent souvent à favoriser les échanges d'information et à améliorer les savoir-faire.



SOURCE : CMM

Y a-t-il un besoin pour une telle plate-forme axée sur la planification métropolitaine ? Quelle forme pourrait prendre cette plate-forme ? Quels en seraient les thèmes? Quels objectifs pourrait-on mettre de l'avant ? Quelles modalités de fonctionnement devrait-on se donner ?

Autant de questions abordées dans l'allocution de M. Perri.

Notons que parmi les autres conférenciers appelés à prendre la parole dans le cadre de cet atelier organisé par la Communauté figuraient M. Carlos Mario Montoya Serna, directeur de l'Aire métropolitaine de la Vallée de l'Abura (AMVA), M. Raymond Louie, vice-président du conseil du Metro Vancouver et conseiller à la Ville de Vancouver, M. Guillermo Tapia Nicola secrétaire général de la Fédération latino-américaine des cités, municipalités, associations de gouvernances locales (FLACMA), M. Chris Carrick, gestionnaire du programme énergétique, au Central New York Regional Planning and Development Board ainsi que M. German Lleras de la firme Steer Davis and Gleave.

Un atelier organisé par le gouvernement du Québec

La Communauté a également été invitée à participer à un atelier organisé par le ministère des Relations internationales du gouvernement du Québec, sous le thème : « Planning Resilient Cities and Communities ».

C'est ainsi qu'ont figurés, parmi les conférenciers invités, madame Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny et vice-présidente de la commission de l'aménagement ainsi que monsieur Normand Dyotte, maire de Candiac et membre du comité exécutif de la Communauté.



M. Claude Dauphin, en sa qualité de président de la Fédération canadienne des municipalités, a également participé à cet atelier.

Rappelant que la résilience urbaine est une des conditions nécessaires à la durabilité des régions métropolitaines, M. Dyotte a présenté le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adopté en décembre 2011. Le PMAD, a précisé M. Dyotte, vise l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité de la région métropolitaine, dans une perspective de développement durable. Le principal pari d'aménagement du PMAD est l'aménagement de quartiers de type TOD ou «Transit-Oriented Development».

Au global, a conclu M. Dyotte, c'est la résilience de la région métropolitaine de Montréal qui sera améliorée avec la mise en œuvre du PMAD.



SOURCE : CMM

De son côté, Mme Deschamps s'est attardée à décrire la démarche qui a conduit à l'élaboration et à l'adoption, en décembre 2011, du PMAD. La consultation publique sur le projet de PMAD, a noté Mme Deschamps, a constitué un des plus importants exercices de démocratie participative de l'histoire de la région métropolitaine. L'exercice a permis de rallier les élus, les citoyens et la société civile autour d'un projet de plan métropolitain rassembleur. Une des conditions à la résilience urbaine est la participation publique a conclu Mme Deschamps.

Contacts et rencontres

À l'occasion de cette participation au Forum Urbain Mondial, les représentants de la Communauté ont assisté à plusieurs conférences et ont noué des contacts, notamment avec des représentants de l'ONU Habitat, du Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV), de Metropolis, de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) ainsi que de la Fondation Rockefeller (à travers l'organisme « 1001 Resilient Cities »).



Habitat III

L'éventualité que Montréal pose sa candidature pour accueillir en 2016 Habitat III a fait l'objet de quelques échanges à l'occasion de cette mission à Medellin.

Rappelons qu'Habitat III, une conférence convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tient à tous les 20 ans, est un événement international à grand déploiement. À ce jour, seule la Ville de Quito (Équateur) est officiellement en lice pour accueillir Habitat III, suite au désistement d'Istanbul.

Selon des sources généralement bien informées, une éventuelle candidature du Canada et de Montréal serait très positivement reçue compte tenu qu'un doute plane sur la capacité logistique de la Ville de Quito à accueillir un événement d'une telle ampleur. Notons que l'engagement d'être la ville hôte de la Conférence Habitat III s'accompagne d'une liste d'obligations très précis.

Visite de Medellin

La délégation de la Communauté a également profité d'une visite guidée de la Ville de Medellin organisée par l'Aire métropolitaine de la Vallée de l'Aburra, soit l'instance métropolitaine responsable de la région de Medellin. Cette visite a permis notamment d'expérimenter les différents modes de transport publics soit, le Métro; le Metroplus (autobus articulés en site propre); et le Metrocable (téléphériques).

À l'occasion de cette visite, la délégation de la Communauté a notamment pu prendre la mesure de la rénovation urbaine réalisée au cours de la dernière décennie dans l'ensemble de la ville et plus particulièrement dans le quartier des favelas de Medellin.



Source : CMM



Le projet d'un réseau panaméricain de régions métropolitaines (RPRM)

La mission de la Communauté au FUM a été l'occasion de faire cheminer le projet de constituer un réseau panaméricain de régions métropolitaines.

Ce projet avait été pour la première fois évoqué à Cali en août 2013 dans le cadre d'une rencontre de travail de l'ONU-Habitat à laquelle la Communauté avait été invitée à participer. Devant l'intérêt soulevé par ce projet, il avait été convenu de poursuivre la discussion dans le cadre de la tenue de la 7^e session du FUM. Les représentants de la Communauté et de l'Aire métropolitaine de la Vallée de l'Aburra (AMVA), soit l'instance métropolitaine de la région de Medellin, s'étaient alors portés volontaires pour faire cheminer le projet.



SOURCE : AMVA

Avec la collaboration de l'AMVA, la Communauté a donc assuré l'organisation d'un atelier (« networking event ») dans le cadre de la 7^e session du FUM. En marge de cet atelier, avec la collaboration de la Communauté, une rencontre de travail a été organisée le 10 avril par l'AMVA, réunissant plus de 70 fonctionnaires en provenance de plusieurs régions métropolitaines et l'ONU-Habitat. Cette rencontre a permis à la Communauté et à l'AMVA de présenter l'initiative d'un réseau de partage de bonnes pratiques en planification et en aménagement métropolitain.

Les participants à la rencontre ont travaillé au texte d'une déclaration d'intention qui mandate l'AMVA, la Communauté et l'ONU-Habitat pour préparer de façon conjointe, et en consultation avec les signataires de la déclaration d'intention, les statuts du RPRM et l'organisation de l'assemblée constitutive.

Au terme de cette rencontre, une déclaration d'intention portant sur la constitution du Réseau panaméricain des régions métropolitaines (RPRM; RPAM, Red Panamericana de Areas Metropolitanas en espagnol), a été signée par M. Carlos Mario Montoya Serna, directeur général de l'AMVA, M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté (représenté par M. Stéphane Pineault, coordonnateur aux politiques et aux interventions de développement de la Communauté), et quatre autres représentants d'autant d'institutions métropolitaines colombiennes.



Le RPRM devrait permettre la participation des institutions politiques et techniques des Amériques qui sont responsables de la planification, de la supervision, de la régulation des services et des différentes interventions à l'échelle métropolitaine, tout en accentuant le dialogue politique, la coopération technique et les échanges en matière de bonnes pratiques entre les régions métropolitaines de l'Amérique.

Les activités du RPRM pourraient inclure la tenue d'événements pour améliorer l'expertise des partenaires et l'organisation d'événements de promotion de l'échelle métropolitaine auprès d'autres instances gouvernementales, privées et de la société en général, ainsi que d'autres réseaux internationaux œuvrant sur l'aménagement métropolitain.

Le RPRM comprendrait une assemblée composée des représentants des organismes participants, un conseil d'administration formé des représentants des régions appartenant au réseau, soit l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale, les Caraïbes et l'Amérique du Nord, ainsi qu'un secrétariat technique qui sera confié à l'ONU-Habitat, sous la supervision du conseil d'administration du RPRM.

Les partenaires ont déjà évoqué la possibilité que le RPRM joue un rôle actif pour positionner les régions métropolitaines dans le cadre de la réunion d'Habitat III (Conférence des Nations Unies sur les établissements humains), qui se tiendra en 2016.



ALLOCUTIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA CMM DANS LE CADRE DU FORUM URBAIN MONDIAL

- Monsieur Dominic Perri
Member of Montreal City Council
President of the CMM Planning Commission
- Monsieur Normand Dyotte
Mayor of Candiac
Member of the CMM Executive Committee
- Madame Chantal Deschamps
Mayor of Repentigny
Vice-President of the CMM Planning Commission

NOTE : Les allocutions, dont la version française du texte est reproduite ici, ont été prononcées en anglais.



SOURCE : CMM



FORUM URBAIN MONDIAL, Medellin (Colombie)
DÉFIS ET OBSTACLES À LA PLANIFICATION MÉTROPOLITAINE

Dominic Perri
Conseiller à la Ville de Montréal,
Président de la commission de l'aménagement

Texte de l'allocation prononcée dans le cadre de l'atelier:
« **Towards an Inter-American Network on Metropolitan Planning and Development: M2m Exchange and the Promotion of Equitable Metropolitan Regions** »

Mercredi, 9 avril 2014



SOURCE : CMM

Résumé :

Plusieurs projets de plateforme voient aujourd'hui le jour, portant sur une variété de sujets. Parmi les objectifs que se donnent ces plateformes revient souvent celui de favoriser les échanges d'information et l'amélioration des savoir-faire. À partir d'un bref compte rendu de l'expérience du Grand Montréal en matière de planification métropolitaine, cette présentation traitera de l'opportunité de mettre sur pied une plateforme interaméricaine sur la planification et le développement métropolitain, à l'ère du web 2.0. Y a-t-il un besoin pour une telle plate-forme ? Quelle forme pourrait prendre cette plate-forme ? Quels en seraient les thèmes? Quels objectifs pourrait-on mettre de l'avant ? Quelles modalités de fonctionnement devrait-on se donner ?

Plusieurs projets de plateforme voient aujourd'hui le jour sur internet. Le formidable développement des technologies de l'information explique, en partie, un tel engouement.

Ces plateformes portent sur une variété de sujets : la santé, l'exclusion sociale, l'innovation. Parmi les objectifs que se donnent ces plateformes revient souvent celui de favoriser les échanges d'information et l'amélioration des savoir-faire.



Compte tenu du rôle émergent des régions métropolitaines, il n'est pas étonnant que nous débâtons aujourd'hui de l'opportunité de mettre sur pied une plateforme panaméricaine sur la planification métropolitaine. Le métropolitain est, effectivement, en soi un sujet qui peut certainement inspirer les échanges, à l'ère du web 2.0.

À partir d'un bref compte rendu de l'expérience du Grand Montréal en matière de planification métropolitaine, j'aimerais apporter quelques pistes pour une éventuelle plateforme interaméricaine sur la planification métropolitaine.

Je m'attarderais aux défis que pose la mise en œuvre de cette planification et je préciserai les attentes de la Communauté métropolitaine de Montréal face à un éventuel projet de plate-forme interaméricaine sur la planification métropolitaine.

Mais d'abord quelques mots sur le Grand Montréal et sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

* * *

Cœur démographique, économique et culturel du Québec, le Grand Montréal regroupe près de la moitié de la population et des emplois de la province et contribue à près de 50 % du PIB québécois. La région joue un rôle central dans la création de la richesse du Québec.

Le Grand Montréal regroupe sur son territoire 82 municipalités et 14 MRC. La région compte 3,8 millions d'habitants et plus de 2 millions d'emplois. C'est aussi un territoire d'environ 4 360 km² qui coïncide à quelques exceptions près avec la région métropolitaine de recensement.

Le Grand Montréal fait partie du réseau des grandes régions métropolitaines nord-américaines, avec lesquelles il partage plusieurs réalités. En 2009, le Grand Montréal occupait le 16^e rang des régions métropolitaines les plus peuplées d'Amérique du nord.

Afin d'assurer la planification de ce vaste territoire, le gouvernement du Québec a créé, en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal. Présidée par le maire de Montréal, la CMM est dirigée par un conseil de 28 élus locaux représentant les 82 municipalités du Grand Montréal.

Les instances décisionnelles de la CMM comprennent aussi un comité exécutif, des commissions, un comité consultatif agricole. Une Table Québec-Montréal métropolitain a été mise en place pour assurer la coordination des interventions de la CMM avec le gouvernement du Québec. Nous avons aussi une Agora métropolitaine qui est une vaste assemblée réunissant à tous les 2 ans des élus et des citoyens afin de parler de questions touchant à l'aménagement du territoire.

- Est-ce que ce modèle de gouvernance est différent de ce que l'on trouve ailleurs ?
- Est-ce que ce modèle est original ?

Voilà certainement un premier thème – la gouvernance métropolitaine - qui pourrait être couvert par une éventuelle plateforme d'échange sur la planification métropolitaine.

Une des caractéristiques de notre institution est que les statuts et les compétences de la CMM sont définies par une loi. Seules Portland et Vancouver disposent également d'une loi constitutive. La Communauté est un organisme de planification, de coordination et de financement. En vertu de sa loi constitutive, la CMM a compétence en matière :

- d'aménagement du territoire,
- de développement économique,
- de transport,
- d'environnement,
- de logement social



- et d'équipements à caractère métropolitain.

Ces champs de compétences coïncident avec ce qu'il est convenu d'appeler les fonctions stratégiques d'une région métropolitaine. Ces grands champs d'intervention constituent naturellement des thèmes qui pourraient être ceux d'une future plateforme sur la planification métropolitaine.

Au cours des années, la CMM a occupé ses champs de compétence, elle s'est donnée des plans, des programmes et des stratégies à mettre en œuvre. Citons :

- La Vision 2025, adopté en 2003, qui constitue l'assise de l'ensemble de la planification de la CMM.
- Le Plan de développement économique, adopté en 2005 et mis à jour en 2010. Le PDE a notamment inspirée la stratégie des grappes métropolitaines et un plan directeur de l'investissement direct étranger.
- Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, adopté en 2008, qui fixe des objectifs ambitieux de mise en valeur des matières résiduelles.
- Le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, qui date lui aussi de 2008.
- Finalement, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, adopté en 2011 après une importante consultation publique, qui est aujourd'hui la référence en matière d'aménagement et de développement.

Depuis son entrée en vigueur, le PMAD a inspiré le projet de mise en place d'une Trame verte et bleue du Grand Montréal, la réalisation de plans de développement de la zone agricole, le projet d'un sentier cyclable et pédestre de 143 km, la mise sur pied d'un programme de soutien à la conception de l'aménagement de quartiers de type TOD, axé sur le transport en commun.

C'est également dans la foulée du PMAD que la Communauté a procédé à une importante consultation sur le financement et la priorisation des projets en transport en commun et soumis des recommandations au gouvernement.

Tous ces plans, ces programmes et ces stratégies sont la boîte à outils de la CMM.

- Pendant ce temps, qu'est-ce qu'ont fait les autres régions métropolitaines ?
- Quels outils de planification se sont-ils donnés et avec quels résultats ?

Voilà évidemment des questionnements tout indiqués pour une future plateforme sur la planification métropolitaine.

En matière de planification métropolitaine, le contenu des plans et des programmes est souvent comparable d'une région à l'autre. Tous ces plans et programmes poursuivent les mêmes finalités : la prospérité, la qualité de vie, l'attractivité, la solidarité, le développement durable.

Ce qui distingue une région d'une autre, c'est davantage les processus qui mènent à l'élaboration de ces programmes. Ou alors, les cibles qui sont visées. Ou encore, les mécanismes retenus pour en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Dans l'optique de comparer nos pratiques respectives, il serait donc intéressant de s'intéresser à la fois aux démarches que chaque région s'est donnée pour adopter ses planifications et à la fois aux mécanismes de suivi retenus.



À la CMM, nous sommes particulièrement fier de démarche participative qui conduit, en 2011, à l'élaboration du premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal ou PMAD. Grâce à une participation citoyenne sans précédent, le PMAD est aujourd'hui réputé comme un plan métropolitain ambitieux dans lequel se reconnaissent les citoyens, les groupes et les municipalités du territoire métropolitain.

Nous sommes aussi très fiers de l'Agora métropolitaine qui est un mécanisme original mis en place pour assurer le suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement. L'Agora métropolitaine, c'est un rendez-vous bisannuel qui réunit les élus et les citoyens pour parler d'aménagement du territoire. C'est un exercice exceptionnel de démocratie participative, souhaité par les citoyens et prévu par le PMAD. La première Agora métropolitaine, qui s'est tenue à l'hiver 2013, a d'ailleurs été couronnée d'un grand succès.

- Est-ce que d'autres régions ont des mécanismes comparables pour inciter la participation de citoyens ?
- Comment les citoyens sont associés à la prise de décision ?
- Quelle forme peut prendre la démocratie participative à l'échelle métropolitaine ?

Voilà des interrogations qui seraient intéressantes à documenter dans le cadre d'une plateforme interaméricaine.

Puisqu'il est aujourd'hui question d'une éventuelle plateforme interaméricaine, il convient de noter que la CMM dispose déjà de sa propre plateforme. Depuis 2008, le site Web de la Communauté abrite en effet l'*Observatoire Grand Montréal*. C'est un outil de référence qui s'adresse aux citoyens et à l'ensemble des intervenants impliqués dans le développement du Grand Montréal.

L'Observatoire comprend :

- des statistiques et des portraits territoriaux;
- des comparaisons nord-américaines;
- des produits cartographiques;
- des périodiques et des midis-conférences;
- Des liens vers les différents tableaux de bord de suivi de la mise en œuvre des outils de planification de la CMM.

L'Observatoire Grand Montréal s'adresse avant tout à ceux qui s'intéressent au développement du Grand Montréal. C'est une plateforme pour se documenter. Ce n'est pas une plateforme pour échanger. Ce qui nous amène au projet de plateforme interaméricaine sur la planification métropolitaine.

* * *

Comme je l'ai indiqué en introduction de ma présentation, plusieurs projets de plateforme voient aujourd'hui le jour sur internet. Ces plateformes offrent plusieurs possibilités en termes d'échange d'information et d'interactions entre les internautes.

La plateforme panaméricaine sur la planification métropolitaine devrait nous permettre d'échanger non seulement sur nos succès mais aussi sur les difficultés que l'on rencontre, sur nos bons coups et sur nos mauvais coups.

Mon réflexe serait de commencer très modestement, avec une page web que l'on pourrait alimenter, par exemple en poursuivant en ligne la discussion d'aujourd'hui. Les thèmes sont déjà tout trouvés comme la



sociodémographie, l'aménagement du territoire, le transport, l'économie, le logement, l'environnement, la gouvernance et la participation publique.

L'expérience de la planification de chaque région métropolitaine est unique et pourrait alimenter en documentation pertinentes une telle plateforme. La plateforme interaméricaine devrait d'abord être un espace pour partager l'information et la discussion. À mon sens, la question de la technologie devrait pouvoir facilement se régler avec l'aide de spécialistes. L'obstacle de la langue devrait aussi être facilement résolu par un service de traduction.

Je suggère que les premiers collaborateurs d'une telle plateforme soient les instances métropolitaines qui, comme la CMM, vivent le métropolitain au quotidien. En même temps, je propose que notre plateforme soit accessible au grand public sur le principe de la transparence de l'information

Le moment paraît donc propice pour échanger et apprendre de l'expérience des autres régions métropolitaines en matière de planification. Les régions métropolitaines du sud et du nord du continent américain partagent suffisamment de défis et d'enjeux communs. Nous avons un intérêt réciproque à partager leurs expériences sur une telle plateforme interaméricaine de coopération

Il faudrait que des volontaires, du côté nord-américain comme du côté sud-américain, dessinent les contours d'un projet pilote. Je vous annonce que de notre côté, nous sommes disposée à nous embarquer avec enthousiasme dans cette aventure.



FORUM URBAIN MONDIAL, Medellin (Colombie)
**RÉSILIENCE URBAINE ET QUARTIERS DE TYPE TOD : LE PARI DU
PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Normand Dyotte
Maire de Candiac
Membre du comité exécutif de la CMM

Texte de l'allocution prononcée dans le cadre de l'atelier :
« **Planning Resilient Cities and Communities** »

Jeudi, 10 avril 2014



SOURCE : CMM

Résumé :

La résilience urbaine est une des conditions nécessaires à la durabilité des régions métropolitaines. Cette présentation en fait l'illustration en traitant du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adopté en décembre 2011. Le PMAD vise l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité de la région métropolitaine, dans une perspective de développement durable. Le principal pari d'aménagement du PMAD est l'aménagement de quartiers de type TOD. Au global, c'est la résilience de la région métropolitaine qui sera améliorée.

La notion de résilience est une notion parapluie, utilisée dans plusieurs contextes : en physique, en psychologie, en biologie et même en informatique. On ne s'étonnera donc pas que l'on parle aussi de villes ou de régions métropolitaines résilientes.

On distingue généralement entre la résilience sur le court terme et la résilience sur le long terme. À court terme, la résilience correspond à la capacité de réagir à une perturbation : par exemple, face à une catastrophe d'origine naturelle ou humaine. À long terme, la résilience repose sur la poursuite et le maintien de grandes finalités telles : la prospérité, la qualité de vie, l'attractivité, la solidarité.



Plus une région est résiliente, plus cette région sera apte à gérer les crises, à rebondir, à maintenir le cap. Une ville ou une région résiliente devrait pouvoir répondre positivement aux défis et enjeux futurs de son développement, s'adapter aux changements socio-économiques; revoir, si nécessaire, ses façons de faire et se donner de nouveaux objectifs de façon à réduire son empreinte écologique.

La résilience urbaine est donc une des conditions nécessaires à la durabilité des régions métropolitaines.

J'aimerais aujourd'hui en faire l'illustration en vous parlant du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, adopté en décembre 2011.

- Le PMAD vise l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité de la région métropolitaine;
- Le principal pari d'aménagement du PMAD est l'aménagement de quartiers de type TOD ou Transit-oriented Development ;
- Au global, c'est la résilience de la région métropolitaine qui sera améliorée avec la mise en œuvre du PMAD.

Mais d'abord, quelques mots sur le Grand Montréal et sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

* * *

Cœur démographique, économique et culturel du Québec, le Grand Montréal regroupe près de la moitié de la population et des emplois de la province. C'est un territoire qui regroupe 3,8 millions d'habitants et 2,03 millions d'emplois. C'est aussi 82 municipalités elles-mêmes regroupées au sein de 14 agglomérations ou municipalités régionales de comté. C'est également un territoire d'environ 4 360 km² qui coïncide à quelques exceptions près avec la région métropolitaine de recensement.

À l'échelle du continent, le Grand Montréal occupe le 16^e rang des régions métropolitaines les plus peuplées d'Amérique du nord.

Afin d'assurer la planification de ce territoire, le gouvernement du Québec a créé, en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal.

La CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement qui a compétence en matière :

- d'aménagement du territoire
- de développement économique
- de transport,
- d'environnement
- de logement social et d'équipements à caractère métropolitain.

La CMM, présidée par le maire de Montréal, est dirigée par un conseil de 28 élus locaux représentant les 82 municipalités du Grand Montréal. Depuis 2001, la Communauté s'est dotée :

- d'un énoncé de vision stratégique
- d'un plan de développement économique
- d'un plan de gestion des matières résiduelles
- d'orientations en matière de logement social ainsi que d'un plan d'action pour le logement social et abordable.

Pour compléter cette boîte à outils métropolitain, le conseil de la CMM a adopté, en décembre 2011, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement – le PMAD - après une importante consultation publique. Le PMAD se veut une réponse à des défis d'aménagement qui concernent directement la résilience de la région, défis que l'on peut résumer par ces questions :



- Quel type d'aménagement faut-il privilégier pour accueillir la croissance prévue d'ici vingt ans, sachant que les espaces disponibles et les ressources financières sont limités?
- Comment améliorer la mobilité des personnes et des marchandises, sachant que les réseaux de transport sont un maillon essentiel du fonctionnement des régions métropolitaines?
- Comment renforcer les atouts naturels et bâtis de la région sachant que ces atouts contribuent à l'attractivité du Grand Montréal et à la qualité de vie des citoyens?

Pour relever ces trois défis d'aménagement, le PMAD établit 3 orientations, 15 objectifs et 33 critères d'aménagement. La finalité recherchée : assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal, dans la perspective d'un développement durable.

Le met de l'avant trois grands projets mobilisateurs pour l'aménagement et le développement du Grand Montréal :

- En aménagement, le PMAD met de l'avant le projet de mettre en place des quartiers durables de type TOD afin d'y localiser, d'ici 2031, au moins 40% des nouveaux ménages.
- En transport, le PMAD mise sur une utilisation plus grande du réseau de transport en commun métropolitain. Pour ce faire, des investissements de 23 milliards de dollars seront requis.
- En environnement, le PMAD retient l'objectif de protection de 17% en milieu terrestre de la convention de Nagoya et soutient la mise en place une trame verte et bleue qui s'appuie sur les atouts naturels du Grand Montréal.

Le résultat attendu est, globalement, une amélioration de la résilience de la région métropolitaine d'ici 2031.

Le PMAD est entrée en vigueur en mars 2012 suite à l'avis favorable du gouvernement du Québec. Le processus de concordance au PMAD est encore en cours et sera complété d'ici décembre 2014. Ce processus fonctionne comme pour les poupées russes : toute municipalité devra être conforme au schéma de sa MRC qui, à son tour, devra être conforme au PMAD qui lui-même est conforme aux orientations du gouvernement du Québec.

En plus du PMAD, le conseil de la CMM a adopté le Plan d'action 2013-2017 du PMAD dont plusieurs des actions prévues sont déjà bien engagées, incluant :

- le projet de mise en place d'une Trame verte et bleue du Grand Montréal, projet pour lequel 150M\$ d'investissements ont déjà été annoncés;
- la réalisation de plans de développement de la zone agricole dans chaque MRC et agglomération du territoire métropolitain.
- le projet d'un sentier cyclable et pédestre de 143 km traversant 3 parcs nationaux et 17 municipalités.
- la mise sur pied un programme d'aide financière pour la conception de projets de quartiers de type TOD.
- la consultation sur le financement et la priorisation des projets en transport en commun qui a conduit à la formulation de recommandations précises au gouvernement.

Un premier bilan de la mise en œuvre du PMAD été diffusé à l'occasion de l'Agora métropolitaine, une assemblée regroupant des citoyens et des élus, qui s'est tenue au printemps 2013.



Si le PMAD est le «livre de recettes» pour rendre la région métropolitaine de Montréal plus résiliente, on peut suggérer que l'aménagement de quartiers TOD en est le «principal ingrédient».

Le TOD, faut-il le rappeler, est un développement immobilier de moyenne à haute densité situé à distance de marche d'un point accès au transport collectif. Le TOD offre des opportunités de logements, d'emploi et de commerce. Le PMAD propose de localiser dans de tels quartiers TOD au moins 40% des nouveaux ménages d'ici 2031, et même 60 % si l'offre en transport en commun est augmentée d'ici là. 155 aires TOD sont identifiées dans le PMAD.

Un aménagement TOD répond à quelques grandes caractéristiques - toujours les mêmes :

- des densités soutenant le transport en commun;
- une mixité des usages;
- une trame urbaine perméable;
- des espaces publics et un design urbain de qualité;
- une offre de transport en commun efficace et de qualité.

La réalisation de quartiers de type TOD contribuent à plusieurs objectifs d'un aménagement durable qui sont aussi des objectifs pour une plus grande résilience, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment par le rapprochement des résidences et des lieux d'activités humaines; l'amélioration de la santé publique en réduisant la dépendance à l'automobile et en favorisant les déplacements actifs; la réduction des impacts de l'élargissement de l'empreinte urbaine sur les milieux naturels et agricoles.

Chaque TOD est répond aux mêmes grands objectifs. Mais, en même temps, chaque TOD est un lieu unique compte tenu des interventions publiques qui lui donnent une «personnalité» grâce à :

- l'aménagement de places et de parcs publics;
- la mise en valeur d'éléments identitaires;
- l'élargissement des trottoirs,
- une nouvelle signalisation,
- un éclairage et mobilier urbain de qualité;
- de nouvelles voies cyclables;
- la plantation d'arbres et l'aménagement paysager;
- l'enfouissement des fils électriques;
- un stationnement étagé ou souterrain,
- etc.

L'ensemble de ces interventions concourent à créer une ambiance conviviale.

L'objectif recherché est toujours le même : faire de ces quartiers bien desservis en transport en commun des lieux agréables pour y vivre et y travailler, des milieux urbains de qualité, des milieux urbains résilients.



L'aménagement de quartiers TOD est le principal pari d'aménagement du PMAD. Il est donc normal que pour réussir sa «révolution TOD», la Communauté a posé plusieurs gestes depuis l'entrée en vigueur du PMAD. Ainsi la CMM a produit un guide pour l'aménagement de quartier TOD ainsi qu'un recueil d'exemples de bonnes pratiques en aménagement de stationnement. Nous avons également tenu un forum public de discussion sur les TOD. Une délégation de la CMM s'est par ailleurs rendue à Washington afin d'en apprendre davantage sur l'expérience de la capitale américaine en matière de TOD. Un programme d'aide financière a été mis sur pied, en collaboration avec le gouvernement du Québec, pour appuyer la conception de 7 projets-pilote TOD.

Je connais bien un de ces projets pilote TOD puisqu'il se trouve sur le territoire de ma municipalité, soit la Ville de Candiac.

* * *

Je pense avoir démontré, au cours de cette présentation, que derrière les orientations, objectifs et critères du PMAD se trouve l'ambition d'améliorer globalement la résilience de la région métropolitaine de Montréal. J'ai notamment cité en exemple l'objectif du PMAD d'aménager des quartiers TOD, soit le principal pari d'aménagement du PMAD.

En poursuivant des objectifs comme l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité, en fixant ces objectifs dans une perspective de développement durable, le PMAD se réclame d'un aménagement durable. En adoptant le PMAD, la région métropolitaine s'est donné les moyens d'améliorer sa résilience.

Aujourd'hui, alors que la mise en œuvre du PMAD est bien engagée, je demeure du même coup très confiant de la faculté de la région métropolitaine de Montréal à traverser les crises à venir et à rebondir. Je demeure convaincu que notre région est plus forte et que nous pouvons maintenir le cap vers un Grand Montréal attractif, compétitif et durable.



FORUM URBAIN MONDIAL, Medellin (Colombie)
**RÉSILIENCE URBAINE ET PARTICIPATION PUBLIQUE : LE PLAN
MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)**

Chantal Deschamps
Mairesse de Repentigny
Vice-présidente de la commission de l'aménagement

Texte de l'allocution prononcée dans le cadre de l'atelier :
« **Planning Resilient Cities and Communities** »

Jeudi, 10 avril 2014



SOURCE : CMM

Résumé :

En 2011, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal. La démarche d'élaboration et d'adoption du PMAD a constitué un des plus importants exercices de démocratie participative de l'histoire de la région métropolitaine. L'exercice va permettre de rallier les élus, les citoyens et la société civile autour d'un projet de plan métropolitain rassembleur. Cette présentation traite d'une des conditions à la résilience urbaine, soit la participation publique.

Dans le cadre de cette présentation, j'aimerais vous parler d'une des conditions à la résilience urbaine, soit la participation publique. Je me servirai de l'expérience du Grand Montréal pour souligner l'importance de la mobilisation publique dans le cadre d'une démarche visant un développement durable et l'amélioration de la résilience urbaine.

* * *



Le mot «résilience» désigne la capacité d'un organisme, d'un groupe ou d'une structure à s'adapter à un environnement changeant. C'est « l'art de naviguer entre les torrents », selon l'expression du psychiatre et psychanalyste français Boris Cyrulnik.

À l'échelle des villes et des régions métropolitaines, la résilience serait une condition nécessaire à la durabilité : plus une ville ou une région est résiliente et meilleures seraient ses chances d'un développement durable dans un environnement changeant où le futur est imprévisible.

À long terme, la résilience urbaine reposerait sur la poursuite et le maintien de grandes finalités telles que la prospérité, la qualité de vie, l'attractivité, la solidarité. La résilience urbaine serait aussi fonction de la faculté d'une région de pouvoir se mobiliser autour d'objectifs communs. Une approche de résilience impliquerait la mise en commun des diagnostics, la concertation autour d'objectifs partagés, la mise en œuvre de solutions communes l'information ainsi que l'apprentissage collectif.

* * *

Récemment, la région métropolitaine de Montréal s'est engagée dans une démarche visant à améliorer sa résilience, en s'appuyant notamment sur une démarche de participation publique.

Le premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement a été adopté en décembre 2011 par le conseil de la Communauté. Le PMAD définit des orientations, des objectifs et des critères d'aménagement. Il a comme finalité d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans une perspective de développement durable. Dans le cadre de la démarche d'élaboration et d'adoption du PMAD, la région métropolitaine de Montréal a connu un des plus importants exercices de démocratie participative de son histoire. L'exercice va notamment permettre de rallier les élus, les citoyens et la société civile autour d'un projet de plan métropolitain ambitieux et rassembleur.

Le point de départ de cet exercice fut donc l'adoption par le conseil de la Communauté en avril 2011, d'un projet de PMAD aux fins d'une consultation publique. Le conseil confiait par la même occasion à la commission de l'aménagement de la Communauté le mandat de consulter la population sur ce projet de plan métropolitain.

En ma qualité de vice-présidente de la commission de l'aménagement, j'ai été étroitement associée à cette consultation publique sur le projet de PMAD.

La commission de l'aménagement, faut-il ici le préciser, est une des instances décisionnelles de la Communauté qui compte un conseil des élus formé de 28 membres, un comité exécutif, un comité consultatif agricole et cinq commissions permanentes.

Comme toutes les autres commissions de la Communauté, la commission de l'aménagement est composée de huit élus municipaux représentatifs des cinq grands secteurs géographiques du territoire métropolitain. Chaque commission de la Communauté est consultative. Dans le cas qui nous intéresse, le mandat de la commission n'était pas de défendre le projet de PMAD mais de se mettre à l'écoute des réactions que le projet suscitait au sein de la population. Un rapport d'observation au conseil de la CMM était attendu au terme de la consultation.

Adopté en avril 2011, le projet de PMAD propose un virage significatif pour la planification et l'aménagement du Grand Montréal. Il affirme l'importance :

- d'une saine gestion de l'urbanisation;
- d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport
- de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels et bâtis.



À l'époque, le document ne fait cependant pas l'unanimité. Sur certains sujets, plusieurs jugent que le document va trop loin. Certains doutaient même qu'en décembre 2011, tel que le prévoyait la loi, la CMM aurait son plan métropolitain.

Dès l'adoption du projet de PMAD, au printemps 2011, plusieurs efforts ont été consentis afin de vulgariser et de résumer le contenu du projet de PMAD. Une stratégie de communication a notamment été adoptée pour encourager une forte participation à la consultation publique.

- Un résumé du projet a été produit de même qu'un guide de consultation.
- Un site Web entièrement dédié au projet PMAD a été mis en ligne.
- Les médias sociaux ont également été mis à contribution.
- Des avis publics ont été diffusés à quelques semaines du début des consultations.
- Le projet de PMAD a également été présenté à plusieurs groupes et associations dans le cadre de rencontres particulières.
- Des rencontres éditoriales ont également été organisées avec les journalistes des grands médias écrits affectés à l'actualité régionale métropolitaine.

À l'étape d'informer les citoyens et les groupes sur le contenu du PMAD, le choix des élus et de l'administration de la Communauté a donc été de tout mettre en œuvre pour assurer la plus forte participation possible. Nous voulions garantir la légitimité de l'exercice.

La consultation publique sur le projet de PMAD a officiellement débuté le 28 septembre 2011 et s'est déroulée jusqu'au 21 octobre. Pendant un mois, le PMAD a occupés les membres de la commission de l'aménagement à temps plein.

Initialement, la commission devait en effet tenir 7 séances de consultation. Mais c'est finalement 17 séances, réparties sur 11 journées d'audiences publiques, qu'a tenues la commission de l'aménagement, siégeant près de 55 heures. Pas loin de 350 mémoires ont été transmis et analysés par la commission de l'aménagement; près de 1400 personnes sont venues assister aux audiences publiques.

Une participation historique !

Un des faits saillants de la consultation sur le projet de PMAD est qu'une grande diversité d'acteurs de la société civile y ont participé : des groupes locaux et nationaux en passant par les milieux socioéconomiques, de la santé, de l'environnement, les syndicats, les chambres de commerce et le secteur des transports. Sur un total de 344 mémoires transmis à la commission, 25 % provenaient de citoyens, 64 % de groupes et 11% d'organismes municipaux.

De façon générale, le projet de PMAD a reçu un accueil favorable : « Le projet de PMAD va dans la bonne direction », nous a-t-on souvent fait savoir, en formulant des suggestions pour en bonifier le contenu.

Comme je le mentionnais précédemment, la commission de l'aménagement devait, au terme de la consultation publique, transmettre un rapport d'observation au conseil de la Communauté. Le document devait servir à bonifier le projet de PMAD. Le principal défi de la commission de l'aménagement était évidemment de rendre justice à la diversité et à la richesse des opinions et suggestions exprimés dans près 350 mémoires.

Il ne s'agissait pas d'une mince tâche.



Rapidement, les membres de la commission ont convenu que le rapport de consultation ne pouvait se contenter de résumer les propos et les commentaires entendus. Il nous fallait aller au-delà de la formulation de simples constats et identifier des pistes de réflexion pour permettre une adoption unanime du PMAD.

Car, je le rappelle : à l'époque de l'adoption du projet de PMAD, en avril, le document ne faisait pas l'unanimité. Mais, entretemps, les positions de chacun avaient évolué, un dialogue était engagé et une fenêtre d'opportunité s'était ouverte pour l'adoption du PMAD.

Consultés sur le projet de plan, le gouvernement et les municipalités avaient eu l'occasion d'exprimer leurs commentaires et de réconcilier certaines divergences de vues. La volonté d'une grande majorité, exprimée lors des consultations, d'adopter rapidement un PMAD avait également fait son chemin parmi tous les intervenants. Plusieurs des citoyens et groupes venus s'exprimer devant la commission lors de la consultation plaidaient même pour un document plus ambitieux, notamment en matière de protection des milieux naturels. Plusieurs éditorialistes et commentateurs de l'actualité municipale s'étaient également prononcés en faveur du projet de PMAD.

De plus en plus, la question qui se posait était : comment identifier des conditions acceptables pour que toutes les parties prenantes du PMAD – les citoyens, les élus, le gouvernement, la société civile -puissent adhérer dans l'enthousiasme à ce premier plan métropolitain.

Dévoilé en novembre, notre rapport de consultation avait la prétention de refléter le plus fidèlement possible les divers commentaires et opinions entendus – ce que, je crois, nous avons effectivement réussi. Le document faisait état des consensus observés, des divergences d'opinion constatées. De nouveaux enjeux, soulevés dans le cadre de la consultation, étaient également identifiés : le logement social, l'agriculture urbaine, la culture, pour ne nommer que ceux-là. Au total, 16 grands constats y étaient énoncés et 8 pistes de réflexion y étaient formulées dans l'espoir d'une adoption unanime du PMAD.

Une des 23 recommandations du rapport de consultation était d'impliquer la société civile dans le processus d'appropriation et de mise en œuvre du plan en mettant sur pied une Agora métropolitaine élus/citoyens, une innovation majeure par rapport aux pratiques habituelles en matière d'urbanisme. La proposition fut effectivement retenue dans la version finale du PMAD, comme la plupart des propositions contenues dans le rapport de consultation.

Incidentement, la première Agora métropolitaine du Grand Montréal s'est tenue en mars 2013 et a été couronnée d'un grand succès.

À la suite de la consultation publique sur le projet de PMAD, le conseil de la Communauté a donc adopté le premier PMAD de l'histoire du Grand Montréal. Dans sa version finale, le PMAD donne suite à plusieurs, sinon à la totalité des recommandations de la commission. Par rapport au projet de PMAD adopté en avril 2011, la version finale du Plan métropolitain est considérée comme un document plus ambitieux, avec des plusieurs cibles réévaluée à la hausse.

Le PMAD est aujourd'hui considéré comme un projet rassembleur et porteur de grandes promesses pour l'avenir du Grand Montréal et pour les générations futures.

* * *

Dans le cadre de ma présentation, j'ai cherché à démontrer que l'adoption du PMAD fut l'aboutissement d'un exercice exceptionnel de démocratie participative. Si le PMAD est aujourd'hui un projet rassembleur pour l'avenir du Grand Montréal, c'est en grande partie en raison du processus de consultation retenu.

En lien avec le thème du présent atelier, je veux suggérer que si la résilience urbaine est la faculté de rebondir à l'échelle d'une région, cette faculté ne peut se construire sans une mobilisation citoyenne.



L'expérience de la CMM avec le PMAD démontre en effet que la résilience urbaine, c'est aussi la faculté d'une région de pouvoir se mobiliser autour d'objectifs communs. Car, sans l'adhésion de la population, le meilleur plan, même avec les meilleurs objectifs, est destiné à rester sur une tablette.

Largement médiatisée, la consultation publique sur le projet de PMAD a su soulever des enjeux rencontrant les préoccupations des citoyens. L'ensemble de l'exercice a été salué dans les médias comme « un tour de force ».

À la faveur de cette consultation, un véritable dialogue s'est engagé impliquant les citoyens, les groupes et les organismes municipaux du territoire. Jamais, dans l'histoire du Grand Montréal, un tel exercice de participation citoyenne n'avait soulevé autant d'intérêt. Jamais les questions touchant à l'amélioration de nos milieux de vie n'avaient suscité autant de passion.

La démarche de consultation retenue a contribué à la naissance d'un véritable sentiment d'appartenance à la Communauté métropolitaine de Montréal. Collectivement, il en est sorti une meilleure connaissance de notre territoire, une mise en valeur de l'originalité et de la richesse des différentes municipalités et des secteurs qui composent le Grand Montréal.

Personnellement, je suis très fière d'avoir été associée à cette réalisation exceptionnelle.



TEXTE DE LA DÉCLARATION D'INTENTION SUR LE PROJET D'UN RÉSEAU PANAMÉRICAIN DE RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

DÉCLARATION D'INTENTION

Réseau panaméricain de régions métropolitaines (RPRM)
Jeudi 10 avril 2014, Medellín (Colombie)

À la suite :

- 1) des discussions qui ont eu lieu durant la réunion internationale d'experts en planification métropolitaine « *Planificación Metropolitana: Hacia Habitat III - Red Internacional de Cooperación para el Desarrollo Metropolitano* », organisée par l'ONU-Habitat dans la ville de Cali, en Colombie, en août 2013;
- 2) des discussions et conclusions se dégageant du « Networking Event » organisé de façon conjointe par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et « Area Metropolitana del valle de Aburrá » (AMVA) à l'occasion du 7^e Forum Urbain Mondial; et
- 3) du rapport de synthèse découlant des discussions préparatoires entre l'ONU-Habitat, la CMM et l'AMVA;

la CMM et l'AMVA, en leur qualité de PARTENAIRES DU RÉSEAU, conviennent de signer la présente déclaration d'intention dans le but de travailler ensemble pour engager des actions préliminaires à la création du RÉSEAU PANAMÉRICAIN DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES.

Considérant :

- La décision des représentants officiels des régions métropolitaines des Amériques, prise dans le cadre de la réunion organisée le 10 juin 2014 à Medellín par la CMM, l'AMVA et l'ONU-Habitat, à l'occasion du 7^e Forum Urbain Mondial, d'engager des actions conjointes pour l'incorporation de l'AMVA au RÉSEAU PANAMÉRICAIN DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES;
- Les liens d'amitié et de coopération qui existent entre les régions métropolitaines de nos pays;
- L'existence d'un phénomène d'urbanisation accéléré dans les villes de l'Amérique latine et des Caraïbes qui déborde les limites des anciens centres urbains, comme cela s'est déjà produit en Amérique du Nord;
- Le potentiel positif qui représente l'urbanisation pour un développement économique, social et environnemental à caractère durable ainsi que le rôle des régions métropolitaines dans la structuration d'un système national de villes, du développement national et des échanges internationaux;
- Le problème grandissant de l'iniquité en matière d'accès des populations métropolitaines aux services et aux opportunités économiques et sociales ainsi que les problèmes liés au logement inapproprié, aux établissements informels et le risque causé par l'urbanisation non contrôlée sur l'environnement;



- La complexité de la gestion politique et technique des régions métropolitaines ainsi que la nécessité de développer des outils de coopération et de coordination des politiques publiques à l'échelle métropolitaine permettant de répondre aux grands défis économiques, sociaux et environnementaux du développement urbain et territorial durable;
- La nécessité de renforcer les institutions politiques et techniques à caractère métropolitain responsables : 1) de la planification stratégique intégrale du développement urbain et territorial; 2) de l'aménagement du territoire; 3) de la gestion de l'usage du sol; 4) de la coordination et de la gestion des équipements et services publics tels que le transport, l'aqueduc, l'assainissement, la gestion des déchets, etc.; 5) de la protection de l'environnement; 6) de l'articulation entre les politiques métropolitaines et celles des territoires voisins; 7) du développement économique et de l'emploi; et 8) de la supervision des projets urbains à caractère métropolitain et régional;
- Les échanges et la coopération entre les régions métropolitaines qui permettent de bénéficier des expertises respectives pour répondre aux défis et aux problèmes communs en vue de renforcer les capacités techniques et la gouvernance métropolitaine, ainsi que l'interaction avec d'autres instances gouvernementales à l'échelle nationale et internationale;
- La « *Declaracion de Cali* » signée par les représentants des régions métropolitaines qui se sont rencontrés les 21 et 22 août 2013, à Cali, en Colombie, dans le cadre de la réunion du groupe d'experts « Planification métropolitaine, intégration régionale et nouvel agenda urbain »;
- la nécessité d'adopter une démarche institutionnelle marquée par la socialisation du RÉSEAU PANAMÉRICAIN DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES auprès du Conseil métropolitain de AMVA et d'habiliter cette instance à signer des ententes, une fois que cesseront les effets de la loi sur les garanties électorales en vigueur durant l'actuelle période électorale de Colombie.

Intentions :

Première intention

Entreprendre les actions nécessaires pour une alliance stratégique inter institutionnelle en matière d'assistance et de coopération capable en vue de la mise en place du RÉSEAU PANAMÉRICAIN DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES (RPRM). Ce réseau misera sur la participation des institutions politiques et techniques des Amériques qui sont responsables de la planification, de la supervision, de la régulation des services et des différents secteurs à échelle métropolitaine, tout en accentuant le dialogue politique, la coopération technique et les échanges en matière de bonnes pratiques entre les métropoles américaines, dans une perspective de renforcement des capacités en matière de planification et de gestion à échelle métropolitaine;

Deuxième intention

Conduire des activités régulières en matière : 1) d'organisation d'événements en matière de renforcement de capacités chez les partenaires; 2) d'organisation d'événements de promotion de l'échelon métropolitain avec les partenaires, les autres acteurs gouvernementaux, privés et de la société en général, ainsi qu'avec des organismes internationaux, des banques et autres réseaux internationaux; et de 3) mobilisation interne du support technique en gouvernance et gestion métropolitaine pour les partenaires qui en auraient besoin;

Troisième intention

Mettre sur pied le RÉSEAU PANAMÉRICAIN DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES de la façon suivante :

- Constituer une assemblée de représentants des organismes participants au fonctionnement et aux activités du RPRM;



- Former un conseil d'administration composé des représentants des régions de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, des Caraïbes et de l'Amérique du Nord; ce conseil d'administration, organisé autour d'une présidence et de vice-présidences, deviendra responsable du suivi des décisions ayant été prises par l'assemblée;
- Mettre sur place un secrétariat technique qui, pour une période de trois ans, sera confié à l'ONU-Habitat, sous la supervision du conseil d'administration du RPRM, et sous certaines modalités qui seront précisées postérieurement;
- Contribuer au fonctionnement du RPRM après sa création officielle en conformité avec les statuts qui seront adoptés dans l'assemblée constitutive qui pourrait se tenir en 2014;
- Mandater l'AMVA, la CMM et l'ONU-Habitat pour préparer de façon conjointe et en consultation avec les signataires de cette Déclaration d'intention, les statuts du RPRM, l'organisation de l'assemblée constitutive.

Signée à Medellín, en Colombie, le 10 avril 2014 par :

(Signature)
CARLOS MARIO MONTOYA SERNA
Directeur
Area Metropolitana del Valle de Aburrá

(À sa place, Stéphane Pineault)
MASSIMO IEZZONI
Directeur
Communauté métropolitaine de Montréal

(Signature)
JOSE GABRIEL ROMAN
Directeur
Area Metropolitana de Cúcuta

(Signature)
RICARDO RESTREPO ROCA
Directeur
Area Metropolitana de Barranquilla

(Signature)
GUIDO VALENCIA MONTERO
Directeur
Area Metropolitana de Valledupar

(Signature)
OTONIEL ECHEVERRI RUIZ
Directeur
Asociación de Áreas Metropolitanas de Colombia



FICHES D'INFORMATION SUR DIFFÉRENTS ORGANISMES RENCONTRÉS DANS LE CADRE DU FORUM URBAIN MONDIAL VII

- **ONU-Habitat**
- **Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV)**
- **Aire métropolitaine de la Vallée de l'Aburra**
- **Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)**
- **Metropolis**



ONU-HABITAT

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH), également appelé ONU-Habitat, est une agence spécialisée de l'ONU, créée en 1978 et dont le siège est à Nairobi, au Kenya. Son but est de promouvoir des villes de développement durable pour fournir des abris pour tous.

ONU-Habitat contribue à la lutte contre la pauvreté et œuvre pour que les déshérités puissent avoir accès à un logement décent et à des conditions de vie meilleures. Sa principale activité est de soutenir les efforts des pouvoirs publics des différents pays et villes pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'habitat.

Afin d'atteindre ces buts, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies s'assure que les États reconnaissent les droits humains liés au logement et œuvrent à la promotion du droit au logement.

Forum Urbain Mondial

Organisé par l'ONU-Habitat depuis 2002, le Forum Urbain Mondial (FUM) est la principale conférence internationale sur les thèmes du développement urbain. Ce forum biennal se veut une plateforme d'échanges associant l'ensemble des acteurs publics, privés et non gouvernementaux qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie dans les villes.

En 2012, s'est tenue à Naples la 6e session du Forum Urbain Mondial, attirant plus de 8 000 participants provenant de 152 pays. La prochaine session du Forum Urbain Mondial a lieu du 5 au 11 avril 2014 à Medellín (Colombie) et aura pour thème *L'équité urbaine en développement – des villes pour la vie*. L'événement servira de préparation de la Conférence Habitat III qui se tiendra en 2016. Cet événement, qui a lieu tous les 20 ans, permettra de définir le « Nouvel agenda urbain pour le 21^e siècle ».

Habitat III

En 2016 se tiendra Habitat III. Ce sera la troisième conférence en trente ans des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable.

La Conférence Habitat III réunira divers acteurs du monde urbain tels que les gouvernements, les autorités locales, la société civile, les institutions académiques et tous les groupes d'intérêt pertinents. L'événement permettra d'examiner les politiques urbaines et de l'habitat qui ont un impact sur l'avenir des villes dans l'optique de définir un « Nouvel agenda urbain » pour le 21^e siècle.



FONDS MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES (FMDV)

Créé en octobre 2010 à l'initiative de Metropolis, de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), et par 34 membres fondateurs (villes et réseaux de villes), le fonds mondial pour le développement des villes FMDV est une organisation politique internationale de renforcement des solidarités et des capacités financières, par et entre les collectivités locales, complémentaire des réseaux de mobilisation, d'articulation et de plaidoyer existants.

Il répond au besoin exprimé par les gouvernements locaux de posséder, en propre, un instrument :

- opérationnel et performant d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, pour la recherche de solutions financières expertes, durables et viables, des projets et activités portées par les collectivités territoriales,
- adapté aux besoins et réalités chaque fois spécifiques des territoires, aux capacités et compétences des équipes administratives et de leurs partenaires locaux, pratiquant une logique de subsidiarité, d'efficacité gestionnaire et de transfert des savoir-faire (appropriation),
- indépendant vis-à-vis des gouvernements, du secteur privé, des agences de développement et des grands bailleurs de fonds internationaux afin d'opérer suivant les orientations fortes définies par les autorités locales elles-mêmes.

A ce titre, le FMDV apporte expertise technique et ingénierie financière dans l'ensemble du processus de projet du développement urbain (définition, recherche de financement, organisation).

Il facilite l'accès des collectivités territoriales à une ressource financière correspondant aux besoins qu'elles ont elles-mêmes identifiés, et dans les meilleures conditions : garanties, emprunts, subventions, dons, marchés financiers, mécanismes endogènes.

Cette double approche concertée d'appui technique pour repenser l'urbanisme et d'ingénierie financière appropriée pour en permettre le financement durable, autorise les collectivités, élus et équipes techniques à dessiner, développer et évaluer leurs propres projets de développement, selon la cohérence et les potentiels du territoire et en concertation avec les parties prenantes locales.

Basé à Paris, le FMDV est présent, à travers ses bureaux régionaux, en Afrique, en Asie et en Amérique latine afin d'agir au plus près de ses membres et des projets de territoire sur lesquels il est engagé.



AIRE MÉTROPOLITAINE DE LA VALLÉE DE L'ABURRÁ

La région métropolitaine de Medellín, avec un territoire de 1 164 km², comprend 10 municipalités dont 9 font partie de l'entité AMVA (Área Metropolitana del Valle de Aburrá ou Région Métropolitaine de la Vallée d'Aburrá) :

- Medellín occupe le centre de la vallée et de la région métropolitaine ;
- Du nord-est en direction de Medellín, se trouvent les municipalités de Barbosa, Girardota, Copacabana et Bello;
- De Medellín en direction du sud, les municipalités de Itagüí, Envigado (municipalité qui ne fait pas partie de l'AMVA, mais qui révalue actuellement son adhésion), La Estrella, Sabaneta et Caldas.

La région est traversée par une même rivière qui constitue l'axe structurant de son développement.

Depuis une dizaine d'années, la région métropolitaine se veut plus attractive. La municipalité de Medellín insiste sur sa transformation et sa renaissance comme espace de renouveau urbain (parcs-bibliothèques, métro et métro-cable, espaces publics, entre autres interventions), comme ville où l'éducation joue un rôle important, et comme lieu de participation citoyenne, même si les luttes pour le territoire se maintiennent surtout à la périphérie.

L'AMVA a été créée en 1980 de l'Assemblée d'Antioquia, dans le but d'orienter le développement de la Vallée d'Aburrá, sans aller à l'encontre de l'autonomie municipale, en offrant assistance technique aux différentes administrations et en développant des projets régionaux.

L'AMVA est l'autorité en matière d'environnement dans les zones urbaines des neuf municipalités (périmètre urbain) et elle est aussi l'autorité responsable en matière de transport public massif.

Le Conseil Métropolitain ou le Conseil de l'AMVA est composé du maire de Medellín, des maires des 9 municipalités de la vallée d'Aburrá (à exception d'Envigado dont le maire est cependant invité aux réunions), un représentant du Conseil Municipal de Medellín et un des autres Conseils municipaux, et le Gouverneur du Département ou son délégué.



CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène mondiale, quelle que soit la taille des collectivités qu'elle appuie.

Basée à Barcelone, l'organisation s'est fixé la mission suivante :

- Être la voix unifiée et le défenseur de l'autonomie locale et régionale démocratique, promouvoir ses valeurs, ses objectifs et ses intérêts, au travers de la coopération entre les gouvernements locaux, comme au sein de la communauté internationale.

CGLU s'est dotée d'un plan d'action ciblé, dont les principaux axes sont :

- Accroître la place et l'influence des gouvernements locaux et de leurs associations dans la gouvernance mondiale;
- Faire de CGLU la principale source d'appui pour des gouvernements locaux efficaces et innovants, proches de leurs citoyens;
- Faire de CGLU une organisation globale efficace et démocratique.

Cités et Gouvernements Locaux Unis soutient la coopération internationale entre les villes et leurs associations et facilite la mise en place de programmes, de réseaux et de partenariats afin de renforcer les capacités des gouvernements locaux.

L'Organisation promeut le rôle des femmes dans la prise de décision locale et offre un accès privilégié à l'information sur la gouvernance locale dans le monde entier.

À consulter :

<http://www.uclg.org/fr/organisation/a-propos#sthash.bpTd8taS.dpuf>



METROPOLIS

Créée en 1985, *Metropolis* est l'association mondiale des gouvernements locaux et régionaux des grandes villes et régions métropolitaines.

La Ville de Montréal fut parmi les membres fondateurs de cette association et y a été très active au cours des années.

Metropolis rassemble plus de 125 villes et régions membres provenant du monde entier (voir liste des villes et régions membres de *Metropolis*, jointe en annexe). La principale mission de l'association est de promouvoir le développement urbain durable des régions métropolitaines afin d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

Depuis 2004, *Metropolis* est la Section métropolitaine de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). C'est également une association représentée à travers le monde et considérée par les Nations Unies et les autres grandes organisations internationales comme un partenaire privilégié.

L'organisme poursuit six objectifs principaux :

1. Encourager l'apprentissage mutuel, la formation et le renforcement des capacités.
2. Accélérer l'innovation pour trouver des solutions aux problèmes des villes.
3. Renforcer la gouvernance métropolitaine afin de réduire les déséquilibres.
4. Renforcer l'assistance financière et technique aux régions métropolitaines des pays en développement.
5. Représenter les intérêts métropolitains et leur donner une visibilité politique devant les institutions nationales et internationales.
6. Stimuler la réflexion sur les tendances de l'évolution des métropoles et des politiques métropolitaines.

Metropolis est articulée autour de cinq secrétariats régionaux (Afrique, Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes et Amérique du Nord) dont la mission consiste à promouvoir et développer les actions de l'association au sein de leurs zones d'influence respectives. Le Secrétariat général permanent est basé à Barcelone.

Les activités de *Metropolis*, en tant qu'association, sont principalement financées par les cotisations que lui versent chaque année les membres de son Assemblée générale. *Metropolis* bénéficie également d'un soutien particulier de la part de certaines villes membres.

Il en coûte actuellement environ 12 000 € pour être membre de *Metropolis*.

La Communauté urbaine de Montréal a été membre de *Metropolis* de 1986 à 2001. La Ville de Montréal a pris le relais de 2002 à 2012. Montréal y occupait les fonctions de trésorier et de vice-président et a assumé la responsabilité du secrétariat pour l'Amérique du Nord. Montréal a également pris en charge l'*Institut international de gestion des grandes Métropoles* ainsi que le *Réseau international Femmes* de *Metropolis*.



LISTE DES AUTRES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

Lucie Deschênes

Direction des Organisations internationales et enjeux globaux
Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur

Évangéline Lévesque

Directrice de la Direction de la planification
Ministère des Transports du Québec

Jacques Besner

Directeur général
Association des centres de recherche sur l'utilisation urbaine du sous-sol

Kathryn Travers

Directrice
Femmes et villes International

Daniel Cauchy

Directeur
Centre international pour la prévention de la criminalité



DÉLÉGATION CANADIENNE

Représentants du gouvernement du Canada

International Development Research Centre (IDRC)

John de Boer, Program Leader
Jennifer Salahub, Senior Program Officer
Markus Gottsbacher, Senior Program

Représentants d'organisations non gouvernementales

Rooftops Canada/Abri International

Barry Pinsky, **Executive Director**

Huairou/Groots Canada

Gloria Gallant, **President**
Marnie Tamaki, **Member**

Canadian Institute of Planners

Michael Gordon, **President**
Andrew Sacret, **Director, Policy and Public Affairs**

Canadian Environmental Network (RCEN)

Sheila Cole, **Chair WUF7 Committee, Health Caucus**

Représentants des villes et des provinces

Fédération canadienne des municipalités :

Claude Dauphin, Président et maire de l'arrondissement de Lachine
Lise Burcher, City of Guelph, Chair, Standing Committee for International Relations
Sébastien Hamel, Director, FCM International
Jacques Carrière, MPED Director, FCM International
Jacques Nadeau, Director, National Programs

Metro Vancouver

Louie Raymond, Chair, City Finance and Services, Vice-Chair, Metro Vancouver Regional District, 2nd Vice President-Federation of Canadian Municipalities.

